

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



86/44

Message du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'Etat aux  
Affaires extérieures,  
à la Conférence du  
désarmement à l'occasion  
de la nomination du Canada  
à la présidence de la  
Conférence  
Genève, le 5 août 1986

OTTAWA

Le 8 août 1986

Le Canada s'estime particulièrement honoré de s'être vu confier la présidence de la Conférence du désarmement durant cette importante phase que marquent la clôture des travaux et la rédaction des rapports ainsi que durant l'intersession. Nous ne ménagerons aucun effort pour nous acquitter de nos responsabilités d'une manière qui reflète pleinement la valeur que le Canada attache aux travaux de la Conférence.

À une époque où la formidable réalité des technologies d'armement existantes et nouvelles sème la crainte parmi les populations de tous les pays et de tous les continents, la recherche de mesures efficaces et convenues de contrôle des armements et de désarmement ne peut être tout simplement laissée à ceux qui possèdent les plus gros arsenaux. La Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine, joue donc un rôle politique et institutionnel indispensable.

Le fait que la présidence revienne au Canada durant le dernier mois de la session de cette année me donne l'occasion de vous faire part de quelques réflexions sur la situation internationale actuelle dans le contexte du contrôle des armements et du désarmement et sur les activités récentes de la Conférence à cet égard.

L'attention du monde est évidemment focalisée sur les négociations que les États-Unis et l'URSS mènent, littéralement à quelques pas d'où se tiennent les réunions de la Conférence. Souvent, les gens s'impatientent et veulent des résultats rapides. De telles réactions sont compréhensibles tant sur le plan politique que sur le plan humain. Toutefois, il ne faut pas oublier l'ampleur et la complexité des objectifs convenus que se sont fixés les parties à la négociation: la prévention de la course aux armements dans l'espace et son élimination sur Terre, la limitation et la réduction des armements nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique, pour déboucher ultimement sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Il faut également se rappeler que les questions qui sont actuellement négociées mettent en cause les intérêts de sécurité vitaux non seulement des parties à la négociation mais aussi de tous les membres de la Conférence du désarmement, voire de tous les peuples de la Terre. Dans cette optique, même si un grand nombre auraient souhaité des progrès plus rapides, il n'y a certes pas lieu de céder au découragement pour l'instant; en fait, il y a plusieurs signes d'espoir. Ainsi, tout porte à croire que les deux parties mènent les négociations avec un sérieux et un enga-

gement qui laissent présager des résultats substantiels. Il est particulièrement encourageant de voir que les propositions concrètes et de fond sont présentées à la table de négociations, comme ce fut le cas récemment, plutôt que d'être annoncées d'abord en public. Tous les membres de la Conférence conviendront, j'en suis sûr, que notre conduite doit servir à appuyer la poursuite sérieuse de ces négociations cruciales; ce faisant, nous ne devons toutefois pas nous soustraire à notre responsabilité individuelle et collective de faire progresser nos propres travaux avec toute la célérité voulue.

Les négociations sur le contrôle des armements et les discussions de la Conférence ne feront probablement pas autant la manchette que les entretiens américano-soviétiques, mais il ne faut pas conclure pour autant qu'elles n'ont pas d'importance. Vous avez été appelés à vous pencher sur certaines des questions les plus délicates sur le plan politique et les plus techniques auxquelles les gouvernements aient eu à faire face dans ce domaine. Banc d'essai tout autant que forum de négociation, la Conférence du désarmement permet de prendre le pouls des préoccupations nouvelles des dirigeants politiques et de définir les points se prêtant à de nouvelles mesures négociées. Vos travaux peuvent ainsi contribuer de façon inappréciable à donner le ton au processus plus global de contrôle des armements et du désarmement et à l'étoffer. La présente session a vu de moins en moins de polémique et de plus en plus de discours de fond, mûrement réfléchis, et de documents de travail pratiques. J'applaudis à cet esprit nouveau et à cette nouvelle approche.

Quant aux priorités de la Conférence, l'élimination de toutes les armes de destruction massive est un objectif central du processus de contrôle des armements et de désarmement. Ainsi donc, vos efforts en vue de négocier une interdiction complète des armes chimiques sont à juste titre prioritaires. La confirmation officielle par le Secrétaire général des Nations Unies du recours répété aux armes chimiques dans la guerre du Golfe - ce que le Canada condamne vigoureusement - et les rapports faisant état des tentatives d'autres pays pour acquérir de telles armes ne peuvent que nous sensibiliser davantage encore à l'urgence de réaliser des progrès à cet égard. Le Canada ne préconise pas de détourner les efforts de la négociation d'une inter-

diction complète pour les faire porter sur un examen distinct du problème de la prolifération. Cela dit, le Canada reste conscient du problème et c'est pourquoi il a porté à 14 le nombre de produits chimiques d'exportation contrôlée; et, en consultation avec plusieurs autres pays, il a décidé d'inscrire un nombre plus grand de produits chimiques sur la liste d'alerte.

Dans le contexte du processus de négociation d'une interdiction globale des armes chimiques, plusieurs développements heureux se sont produits durant la session actuelle de la Conférence. Ainsi, la délégation des États-Unis a apporté une clarification importante à sa position au sujet des possibilités d'application d'un traité à des systèmes sociaux différents. La délégation soviétique, pour sa part, a présenté de nouvelles propositions de fond positives relativement à certains aspects de la vérification d'un traité, propositions que mon gouvernement espère voir complétées bientôt par de nouvelles propositions portant sur d'autres aspects de la vérification. Le gouvernement canadien espère également que l'importante initiative récente du Royaume-Uni aidera à rapprocher les positions sur la question épineuse et vitale de la vérification par mise en demeure. Sous la direction énergique et très compétente de son président, le Comité spécial a progressé un peu plus vers la solution de quelques-unes des questions techniques les plus difficiles. À titre de contribution à l'effort collectif, la délégation canadienne a présenté deux documents de travail. L'organisation par les Pays-Bas d'un atelier sur la vérification de la non-production et la participation nombreuse à ce colloque sont encourageants. Il importe de maintenir cet élan, notamment par le travail entre les sessions dans la mesure du possible.

La question de l'interdiction des essais nucléaires a, avec raison, continué d'occuper une place prédominante dans les activités de la Conférence. La négociation de l'interdiction complète des essais nucléaires demeure l'un des objectifs fondamentaux du gouvernement canadien. C'est pourquoi nous avons été déçus que l'on ne puisse parvenir à un accord sur le mandat à confier à un organisme auxiliaire dans ce dossier, ce qui aurait permis de préparer concrètement la négociation. Néanmoins, la session a produit certains résultats positifs. Nous avons pris bonne note de la récente déclaration soviétique, qui témoigne d'une attitude conciliante pour ce qui est des questions techniques et institutionnelles relatives à l'établissement et au fonctionnement d'un réseau mondial de surveillance sismologique. Nous sommes également heureux de voir que des experts de l'URSS et des États-Unis discutent de questions

relatives aux essais nucléaires. L'appel de l'Australie en faveur d'une décision visant à établir un réseau international de stations sismologiques va dans le sens du désir, que le Canada nourrit depuis longtemps, de voir élaborer des moyens fiables de vérifier le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les membres de la Conférence savent que nous travaillons à améliorer notre ensemble de sismographes dans les Territoires du Nord-Ouest, que nous avons commandé des recherches connexes et que nous tiendrons à Ottawa, à l'automne, un atelier technique auquel participeront, espérons-nous, de nombreux membres. Le Canada estime qu'une approche progressive sera nécessaire pour qu'une interdiction complète des essais nucléaires devienne réalité. Nous avons l'intention de continuer à travailler énergiquement dans ce but à la Conférence et dans d'autres instances.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales priorités du Canada. Ce point de l'ordre du jour de la Conférence mérite qu'on y consacre une attention et des efforts particuliers. Tout comme l'année dernière, le Canada a présenté un document de fond destiné à faciliter l'étude du droit international pertinent et la nécessité éventuelle de le compléter par des mesures négociées. Nous avons également commandé des recherches poussées sur la possibilité d'utiliser les techniques actuelles pour la vérification dans l'espace. Nous nous proposons de rendre plus accessibles les résultats de cette recherche.

Il est regrettable qu'on se soit mis d'accord sur le mandat d'un organisme auxiliaire chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique uniquement au milieu de la session de 1986. Par suite, pour une deuxième année consécutive, la moitié seulement de la session a pu être consacrée à des délibérations sur des questions de fond. Une fois le mandat convenu, l'ensemble des discussions a été marqué au coin de la sobriété et de la réflexion. Du point de vue du Canada, le mandat existant fait la preuve de son utilité.

La Conférence du désarmement est en outre engagée dans une négociation qui a pour objet d'interdire les armes radiologiques, qui n'existent heureusement pas encore à notre connaissance. Mon gouvernement reconnaît qu'on s'inquiète davantage, depuis l'accident tragique de Tchernobyl, des conséquences éventuelles des attaques contre les installations nucléaires civiles. Il espère que l'on s'entendra rapidement sur la meilleure manière de s'attaquer à ce problème, afin d'éviter que ne soit indûment retardée l'adoption d'une interdiction des armes radiologiques.

Malheureusement, les résultats concrets de la Conférence ont été plutôt rares ces dernières années. Cela n'est peut-être pas tellement un constat d'échec qu'une indication des limites de la Conférence. Les délégations présentes à la Conférence ne peuvent pas outrepasser leurs instructions respectives, celles-ci étant le reflet de l'intérêt national et de la volonté politique de leur pays. Néanmoins, le Canada est prêt à s'unir à d'autres pays pour demander avec insistance un examen minutieux des méthodes et procédures suivies par la Conférence. Il serait regrettable, voire peut-être tragique, que des occasions de nous rapprocher de nos objectifs nous échappent à cause des faiblesses de l'institution.

Enfin, je suis assuré que l'ambassadeur Beesley peut compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations pour mener à bonne fin la présente session de la Conférence du désarmement.